

Marie

Nom : Marie
 Prénoms : Albert Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 1/189
 Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 13 Mars 1896 à S'-Etienne canton Attichy, département de l'Aisne, résident à S'-Etienne, canton d'Attichy, département de l'Aisne, profession de marchand, fils de Joseph Tarcotte et de Demont Lucienne, domiciliés à S'-Etienne, canton d'Attichy, département de l'Aisne

Marité à

SIGNALEMENT.

Cheveux châtain foncé, Yeux marbrés foncés, Front moyen, Nez moyen, Visage légèrement ovale, Renseignements physiologiques complémentaires :

Taille : 1 mètre 63 centimètres.
 Taille rectifiée : 1 mètre centimètres
 Marques particulières :

Degré d'instruction : 2

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 67 de la liste du canton d'Attichy
 Classé dans la 1 partie de la liste en 1915.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES

Incorporé à compter du 11 avril 1914 Arrivé au corps le 12 avril 1914 et soldat de 2^e classe le dét jour.

Mort pour la France.

Tués à l'ennemi le 11 Octobre 1916 au nord de Rancourt (Somme) avec M. G. Y. 6349 du 8 Novembre 1916.

Un secours de 1/2 a été accordé le 19 décembre 1916 à M. Demont Marie Lucie et M. Etienne par Bienfonds (Bise).

ARMÉE ACTIVE
 Armée territoriale et réserve de l'armée active.

ARMÉE TERRITORIALE ET RÉSERVE

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D DOMICILE.	R RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne du 13 Avril 1915 au 11 Octobre 1916.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Médaille Militaire à titre posthume par M. S. du 1^{er} de la République J. O. du 30.1.1917.

PÉRIODES D'EXERCICES.

PÉRIODES D'EXERCICES.	Réserves....	1 ^{er} dans 1	, du	au
		2 ^e dans 1	, du	au
	Supplémentaires	dans 1	, du	au
		1 ^{er} dans 1	, du	au
Armée territoriale.	1 ^{er} dans 1	, du	au	
	Supplémentaires	dans 1	, du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication		Du		au
		Du		au

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.)

Paris et Liège. — Imprimé et tiré par les Établissements Yvon Chéreau-Lavallée. — N. 1001 int. 238.